L'ADRD et... travailleurs agricoles

Les travailleurs agricoles souffrent de forts taux de pauvreté, d'insécurité alimentaire, de décès, de blessure et de maladie. En outre, on leur refuse souvent les droits de l'homme les plus élémentaires.

Les politiques qui visent à sécuriser les moyens d'existence et à améliorer les conditions de travail des travailleurs agricoles bénéficieront aux communautés rurales et à leur économie, mais aussi à l'économie régionale et nationale.

Le saviez-vous?

- Il y a 450 millions de travailleurs agricoles. Ce groupe – qui constitue déjà plus de 40% de la main d'oeuvre agricole – connaît une croissance absolue et relative (représentant une part croissante des actifs agricoles).
- Dans de nombreux pays, plus de 60% de travailleurs agricoles vivent dans la pauvreté.
- L'agriculture fait partie des trois secteurs économiques les plus dangereux: 170,000 décès ont été
- causés par des accidents sur le lieu de travail en 1997 et 7 millions de travailleurs agricoles sont morts du VIH/SIDA entre 1985 et 2001.
- Moins de 20% des travailleurs agricoles bénéficient d'une couverture sociale élémentaire.
- 70% des enfants dont le travail nuit à leur développement et à leur bienêtre travaillent dans l'agriculture.
- 20-30% des travailleurs agricoles sont des femmes: ce groupe est marginalisé dans la plupart des zones rurales.



Agriculture et Développement Rural Durables (ADRD)

L'agriculture et le développement rural sont durables lorsqu'ils respectent l'environnement, sont économiquement viables, socialement justes, culturellement appropriés, humains et fondés sur une approche scientifique globale.

Les politiques de développement rural doivent viser à satisfaire les besoins nutritionnels et autres besoins humains des générations actuelles et futures, maintenir – voire si possible accroître – les capacités de la base de ressources naturelles à produire et à se régénérer. Ces politiques doivent également offrir un emploi durable à ces générations, réduire leur vulnérabilité et renforcer leur autonomie.

Pourquoi faut-il agir?

- Les travailleurs agricoles font partie des groupes les plus pauvres et les plus exposés à l'insécurité alimentaire.
- Les travailleurs agricoles ont souvent des occupations dangereuses, ils subissent l'exploitation et les conditions de paiement, ont des contrats précaires avec de fréquentes périodes de chômage, et n'ont que peu d'accès à la protection sociale.
- Le nombre et l'importance des travailleurs agricoles augmentent, car l'agriculture est de plus en plus commercialisée et la propriété des exploitations agricoles de plus en plus concentrée.
- La mondialisation et la compétition accrue au niveau de l'exploitation agricole et le long de la chaîne ont engendré un plus fort taux d'emploi saisonnier dans l'agriculture, ce qui constitue une menace pour les moyens d'existence des travailleurs agricoles.
- Les travailleurs agricoles et leurs syndicats jouent un rôle important dans la réalisation de l'ADRD et leur contribution devrait être accrue.

Quels sont les buts politiques?

- Créer des opportunités d'emplois décents, stables et productifs dans l'agriculture incluant des salaires adéquats.
- Garantir aux travailleurs agricoles la possibilité de satisfaire leurs besoins quotidiens ainsi que ceux de leur famille et d'améliorer leurs moyens d'existence.
- Respecter les droits de l'homme élémentaires des travailleurs agricoles.
- Réduire les décès, blessures et maladies dans l'agriculture, en assurant des conditions de travail sans danger.
- Eliminer les formes de travail qui nuisent au développement et au bienêtre des enfants et particulièrement les pires formes de travail des enfants.
- Renforcer les organisations de travailleurs agricoles, y compris leurs syndicats.
- Engager et responsabiliser les travailleurs agricoles dans le processus de développement.









de travailleurs agricoles

Les questions politiques

Les travailleurs agricoles comprennent les personnes qui travaillent dans des exploitations agricoles et plantations, ainsi que dans des usines de première transformation pour la production d'aliments et de fibres. Ils travaillent pour être rémunérés en argent ou en nature, et ne possèdent, ni ne louent la terre ou l'équipement utilisé pour leur travail. En font partie: les travailleurs permanents ou à temps plein, saisonniers, temporaires ou occasionnels, migrants, indigènes, ceux qui sont payés à la pièce (c'est-à-dire par unité de travail) ainsi que les petits agriculteurs qui souvent font un travail agricole rémunéré en complément des revenus de leur propre exploitation agricole.

Les travailleurs agricoles et petits agriculteurs sont confrontés à différents types d'inconvénients et d'obstacles à leur bien-être, comme indiqué ci-dessous.

Pauvreté et insécurité alimentaire

Il existe de forts taux de pauvreté et d'insécurité alimentaire parmi les travailleurs et leur famille. Cette situation est essentiellement due aux bas salaires, à la faiblesse des marchés du travail et au fort chômage qui sévit en zones rurales.

La pauvreté et la sous-nutrition diminuent le bien-être et les capacités de travail des travailleurs agricoles, ce qui contribue à réduire la sécurité de leurs

TAO/F BOOK

propres moyens d'existence ainsi que la productivité agricole en général.

Conditions de santé, de sécurité et d'environnement insuffisantes

Les travailleurs agricoles souffrent de forts taux de décès, blessure et maladie. Les causes en sont: de hauts niveaux de risque sur le lieu de travail (liés par exemple à l'utilisation de machines et de pesticides), de longues journées de travail, des mesures de sécurité limitées, de faibles services sanitaires et une formation insuffisante sur les questions de santé et de sécurité en zones rurales, une forte prévalence du VIH/SIDA et de faibles conditions de vie.

Les accidents mortels, les blessures et maladies réduisent le bien-être et les biens (le travail) des travailleurs agricoles, la sécurité des moyens d'existence de leur ménage, ainsi que la productivité agricole en général.

Négation des droits de l'homme élémentaires

L'opposition politique, la main d'œuvre disséminée et la forte proportion d'emplois informels, occasionnels ou temporaires sont autant de facteurs qui limitent l'organisation des travailleurs agricoles en syndicats. Les travailleurs agricoles se voient donc souvent refuser un droit de l'homme élémentaire, c'est-àdire la liberté d'association qui permet aux employés de s'organiser et de négocier collectivement avec leur employeur. Les restrictions qui touchent les syndicats dans le secteur agricole limitent également l'éventuelle contribution de ces organisations au développement durable qui s'appuierait sur les processus de changements industriels, l'éducation et la formation des travailleurs et la protection du lieu de travail (voir l'encadré 1).

La discrimination contre les travailleurs agricoles compromet également les droits de l'homme élémentaires. Les femmes, les migrants et les populations indigènes travaillant dans l'agriculture non seulement ont souvent des salaires et conditions d'emploi inférieurs, mais sont aussi plus exposés à la pauvreté, au VIH/

SIDA et au travail forcé que dans d'autres secteurs.

Des conditions d'emploi insuffisantes

Les salaires dans le secteur agricole sont faibles et ne progressent pas nécessairement quand la productivité augmente. La couverture sociale (comme par exemple l'assurance-maladie et la protection de l'emploi) est insuffisante et se détériore du fait du caractère de plus en plus occasionnel du travail agricole. Les cadres juridiques, qui déterminent dans l'agriculture les relations employeuremployé, sont faibles. En outre, il est difficile de faire appliquer ces cadres juridiques dans les zones rurales éloignées.

Il découle de ces conditions d'emploi insuffisantes: de forts taux de pauvreté, l'insécurité de l'emploi, l'abus de pouvoir par les employeurs ou entrepreneurs, des mouvements de population illégaux, une faible transparence des rapports sanitaires et de sécurité, et, en fin de compte, une faible productivité et un faible développement économique.

Forte proportion du travail des enfants

La forte proportion du travail des enfants est attribuée à la forte proportion de pauvreté, de production saisonnière avec des pics au niveau de la demande du travail, du manque d'écoles, de la prévalence des paiements à la pièce et d'un droit du travail insuffisant. Ces conditions incitent à recourir au travail des enfants pour répondre aux besoins de base du ménage.

Certains types de travaux peuvent nuire au bien-être et au développement des enfants, ainsi qu'à leurs futurs moyens d'existence. Le travail des enfants peut également compromettre le pouvoir des adultes à négocier une augmentation des salaires.

Exclusion

Les travailleurs agricoles sont souvent exclus des processus de prises de décisions, car ils ne sont pas toujours reconnus comme un groupe distinct ayant des besoins et intérêts spécifiques et ils ne sont pas organisés.

Les travailleurs agricoles doivent participer aux processus de prises de décisions qui affectent leur vie, pour obtenir des résultats positifs pour leur bien-être, tout en maximisant leurs capacités à contribuer à l'ADRD.

Quelles options politiques existent?

Sécurité des moyens d'existence

- Garantir un réel marché du travail et favoriser la diversification des emplois ruraux.
- Améliorer les opportunités d'emplois rémunérateurs pour les femmes en zones rurales.
- Adopter des mesures de protection sociale, avec des systèmes d'emploi comme, par exemple, les travaux publics d'aide d'urgence ou de réduction de la pauvreté.

Santé et sécurité sur le lieu de travail

 Promouvoir l'adoption de pratiques agricoles qui réduisent les risques et dangers en termes de santé et

- de sécurité pour les travailleurs (par exemple les pratiques de gestion intégrée des pesticides et l'utilisation d'équipements de protection) et les consommateurs (notamment les demandes de sécurité alimentaire). On pourrait y inclure les programmes d'éducation et de formation visant à renforcer les connaissances et compétences des travailleurs agricoles.
- Réglementer les horaires de travail, tout en maintenant la flexibilité nécessaire (à la gestion des fluctuations saisonnières et au marché) en termes de demande de main d'oeuvre agricole (Convention 184 de la BIT).
- Consulter les travailleurs pour élaborer des politiques qui favorisent la prévention du VIH/SIDA et des discriminations rattachées à la maladie sur le lieu de travail (Code d'usages sur le VIH/SIDA).
- Autoriser les travailleurs à choisir leurs propres représentants pour la sécurité sur le lieu de travail (Convention 184 de la BIT).



Conditions de travail et sécurité sociale

- Garantir que les conditions des travailleurs agricoles sont cohérentes avec les normes et législations nationales et internationales.
- Maintenir la flexibilité du marché du travail et étendre aux travailleurs saisonniers / temporaires les conditions de travail et la couverture sociale des travailleurs qui ont un emploi permanent.
- Etablir et veiller à l'application de salaires minimums pour les travailleurs agricoles et à l'égalité des salaires entre hommes et femmes.
- Utiliser les politiques de protection sociale comme les systèmes de retraite et d'emploi pour réduire la pauvreté et la vulnérabilité, tout en garantissant que les travailleurs ont une couverture d'assurance les protégeant en cas de décès, blessure ou maladie (Convention 184 de la BIT).
- Définir juridiquement de nouvelles formes de relations employé-employeur prédominantes dans l'agriculture. Garantir que les statuts, droits et obligations des deux parties sont clairs et fondés sur des contrats, et que les travailleurs sont protégés contre l'exploitation.
- Utiliser les codes de conduite, contrats et conventions collectives pour améliorer les conditions de travail.
- Etablir un système d'inspection national pour faire appliquer les lois et conditions de travail.

Les travailleurs agricoles contribuent à l'ADRD en:

- appliquant des pratiques agricoles durables
- maintenant les standards de sûreté alimentaire
- maintenant un lieu de travail sûr, sain et respectueux de l'environnement
- fournissant du travail au secteur agricole.

Exemples de syndicats contribuant à l'ADRD:

- Insertion de clauses de durabilité et de condition d'emploi dans les conventions collectives (ex: limitation de la durée d'emploi informel au Kenya)
- Insertion de questions d'ADRD, de sécurité alimentaire et de développement durable dans les programmes sanitaires et de sécurité sur le lieu de travail (ex: la Labour Environmental Alliance Society à Vancouver sur l'élimination des toxines sur le lieu de travail et dans la communauté)
- Réseau de communication pour sensibiliser les travailleurs à l'ADRD (ex: Le syndicat Transport and General Workers' Union et la gestion de la 'maladie de la vache folle' au Royaume-Uni)
- Education et formation des travailleurs pour renforcer leurs connaissances et compétences en matière d'ADRD (ex: Formation sur la protection des pesticides (IPM) par l'UITA et le Mécanisme mondial IPM)
- Coordination avec les groupes d'ONG et de la société civile, les producteurs et le secteur privé à toutes les étapes de la chaîne alimentaire (ex: l'UITA, la Coordination des syndicats de travailleurs de la banane d'Amérique latine et la société multinationale de la banane, Chiquita, pour le respect des normes de travail)
- Réseaux de coordination et de communication aux niveaux national, régional et international (ex: l'UITA et International Flower Coordination pour élaborer un code de conduite international).

ADRD et... travailleurs agricoles

Respect des droits de l'homme élémentaires

- Permettre aux employeurs et travailleurs d'établir et de rejoindre leur propre syndicat (Conventions 11, 87 et 98 de la BIT).
- Soutenir les syndicats et autres institutions qui représentent et aident les travailleurs agricoles.
- Empêcher toute discrimination sur le lieu de travail agricole contre les victimes du VIH/SIDA, les femmes, les populations indigènes et les migrants (Conventions 100 et 111 de la BIT), ainsi que tout travail forcé (Conventions 29 et 105 de la BIT).

Travail des enfants

Garantir que les enfants qui travaillent ont atteint l'âge légal minimum pour le faire (Convention 138 et 182 de la BIT), que leur santé et sécurité sont totalement protégées et qu'ils reçoivent préalablement une formation appropriée (Convention 184 de la BIT).

Participation

- Reconnaître les travailleurs agricoles comme un groupe professionnel distinct ayant des besoins et intérêts spécifiques.
- Renforcer les capacités des travailleurs agricoles à produire de façon durable des aliments et fibres de bonne qualité, sûrs et abordables.
- Engager des travailleurs à identifier et gérer l'impact des projets de développement sur les marchés et les conditions du travail, ainsi que sur les travailleurs individuels.
- Faire participer les travailleurs agricoles et leur syndicat dans les processus de prises de décisions qui les concernent.

Etant donné que les inconvénients et obstacles que subissent les travailleurs agricoles sont liés les uns aux autres, une réponse politique globale doit être apportée qui intègre les éléments de toutes ces recommandations.

Ces recommandations sont cohérentes avec les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (BIT), qui sont identifiées entre parenthèses et détaillées à la fin du présent document.

Guide des Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (BIT)

No. 11 - Convention sur le droit d'association (Agriculture), 1921

No. 29 - Convention sur le travail forcé, 1930

No. 81 - Convention sur l'inspection du travail, 1947

No. 87 – Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948

No. 98 - Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949

No. 100 - Convention sur l'égalité de rémunération, 1951

No. 105 - Convention sur l'abolition du travail forcé, 1957

No. 111 - Convention sur la discrimination (emploi et profession), 1958

No. 129 - Convention sur l'inspection du travail (Agriculture), 1969

No. 138 - Convention sur l'âge minimum, 1973

No. 182 - Convention sur les pires formes du travail des enfants, 1999

No. 184 - Convention sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001

Principes et droits fondamentaux au travail

Code d'usages sur le VIH/SIDA

Engagements internationaux

Les signataires de la Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement (1992) se sont engagés à atteindre l'ADRD (Chapitre 14 de l'Action 21) et à renforcer le rôle des syndicats de travailleurs agricoles (Chapitre 29). Ces engagements ont été re-mis en vigueur par des accords de suivi, comme le Sommet mondial pour le développement durable (2002), le Sommet mondial alimentaire: cinq ans après (2002) et les Objectifs du millénaire pour le développement.

L'agriculture et le développement rural ne peuvent être durables que si les personnes employées dans l'agriculture peuvent maintenir des moyens d'existence durables (c'est-à-dire satisfaire leurs besoins quotidiens), sont traitées de façon équitable et ont la garantie des droits de l'homme élémentaires. Les travailleurs agricoles peuvent également contribuer à l'ADRD par la mise en œuvre de pratiques agricoles durables.

Contacts

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Eve Crowley

eve.crowley@fao.org

Organisation Internationale du Travail (BIT)

Peter Hurst

hurst@ilo.org

Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA)

Sue Longley

sue.longley@iuf.org

Référence complète

Cette brochure a été préparée par Karen Powell, en collaboration avec Paola Termine, Jennie Dey De Pryck et autres (Contacts).

FAO, BIT et UITA 2005. Agricultural Workers and their Contribution to Sustainable Agriculture and Rural Development.

www.fao.org/docrep/008/af164e/af164e00.htm

Les documents politiques "ADRD et..." sont conçus pour encourager et aider les gouvernements à développer et mettre en œuvre des politiques pour atteindre l'agriculture et le développement rural durables

Cette série est produite par l'Initiative ADRD, un cadre multipartite établi en soutien

de la transition vers une agriculture et un développement rural durables centrés sur la personne. L'initiative est menée par la société civile, soutenue par les gouvernements et agences intergouvernementales et animée par la www.fao.org/sard/fr/init/2224/index.html